



RH

- Préparation retraite : le stage retravaillé sur **deux jours** donnera des infos essentielles ainsi que les modalités de calcul de la prime de départ.
Les questions retraite peuvent être posées au service GA paye.
Afin d'accompagner les futurs retraités, nous demandons la mise en œuvre du stage retraite.
- Régularisation débit/crédit d'horaire en fin d'année : l'établissement indique qu'en fin d'année le crédit continu de vivre mais que le débit doit être régularisé. Si un débit est constaté une **retenue de salaire** sera faite. Un point sera fait en février
Nous demandons à Pôle emploi des solutions individuelles pour éviter les retenues sur salaire.
- Sortie anticipées 2019 : la note nationale est diffusée et la note régionale sortira en février. L'établissement indique que des **rappels seront faits** en cours d'année pour **éviter** la programmation d'activités sur ces périodes.
Nous considérons ces rappels comme indispensables car devant la masse de travail un oubli est vite arrivé.
- BDE : une BDE managers est sortie le 7 janvier. Pour le reste du personnel, une autre sortira **courant premier trimestre 2019**.

AI/promos

- Courriers AI/promos : les courriers sont **en train de partir**. Ils sont envoyés sur site sous plis confidentiels. Pour celles et ceux qui bénéficient d'un nouvel échelon, ils signent **un avenant**.
C'est nouveau ! Qu'en est-il de cette signature par rapport à une contestation éventuelle.
- Retour sur la campagne du 2^{ème} semestre 2018 : Pôle emploi indique que la campagne 2018 s'est déroulée sur **3 temps** :
 - 1 = premier semestre suivant l'accord de déroulement de carrière de 2002
 - 2 = deuxième semestre suivant le nouvel accord régional signé
 - 3 = s'y ajoute l'éligibilité d'agents supplémentaires. (Ex : 1 an de C2 à C3)

OATT

- Réunions : des réunions sont organisées sur des **plages variables** ce qui est en contradiction avec l'accord de 2011.
L'établissement convient que les **réunions doivent se tenir sur les plages fixes**. Un rappel va être fait.
Pôle emploi précise que l'activité se fait sur 37h30.
- Double planification : des agents sont planifiés sur **deux activités simultanées**. Par exemple MANAC plus réunion ou renfort 3949 plus BODOS. L'établissement n'y voit pas de contradiction.
Nous rappelons que l'accord OATT interdit toute double planification et nous demandons l'arrêt de ces pratiques.

ADHESION à partir du :

- **D1** : agents privé
- **Niveau III** : agents publics

